



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le 10/03/2020

ID : 040-244000857-20200309-DEL2020CD100326-DE

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures trente, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 3 mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS.

Identifiant : DEL2020CD100326

PRESENTS : Ph. MOUHEL - JP DEZES - M. LAVIELLE - Y. DUBOSQ - E. ESTEVES - J. MORA - D. LARTIGAU - M. DUVIGNAC - F. LESBATS - MJ. CAUSSEQUE - J. DESBIEYS - A. TONNEAU - M. LAFORIE - M. DARMAILLACQ - B. PUYO - G. NAPIAS - R. MORA - MJ. RUSKONE - G. DUCOUT - C. VIGNES - G. LAFITTE - P. LAPEYRE - JP. BREUZET - Y. SAINT-MARTIN - C. BIERE - JJ. LEBLOND - A. LAPEYRADE - K. DASQUET - A. CARAMANTE - R. CAMGUILHEM.

ABSENTS : G. SUBSOL P. JUYON F. LAFITTE L. BOURDERON P. INDA, excusés

POUVOIRS : G. SUBSOL pour JJ. LEBLOND - P. JUYON pour G. NAPIAS - F. LAFITTE pour A. TONNEAU - P. INDA pour G. DUCOUT

M. Yves SAINT-MARTIN est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 35 Présents : 30 Pouvoirs : 5

OBJET : Modification des statuts, renoncement à l'exercice du droit de préemption et adoption du nouveau pacte d'actionnaires de la SPL Trans'Landes

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes Côte Landes Nature,

VU la délibération du Conseil communautaire du 6 mars 2017 portant adhésion de la communauté de communes Côte Landes Nature à la société publique locale Trans'Landes;

VU la délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2017 relative à l'approbation du pacte d'actionnaires et la répartition des actions de la société publique locale Trans'Landes.

Considérant que l'assemblée générale extraordinaire de Trans-Landes, réunie le 22 juin 2018, a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 765 000 € pour le porter de 250 000 € à 1 015 000 € par incorporation directe de 765 000 € prélevés sur le compte " autres réserves ". L'article 6 des statuts de Trans-Landes a donc été modifié en conséquence. Le montant du capital social de la Société est de 1.015.000 €. Il est fractionné en 2 500 actions de 406 euros chacune.

Considérant que le Conseil d'administration de la Société Publique Locale Trans'Landes, en date du 20 décembre 2019, a pris acte du souhait de la Commune de Morcenx La Nouvelle d'entrer au Capital de la SPL Trans'Landes.

Considérant que le conseil municipal de la Commune de Morcenx La Nouvelle a délibéré en date du 30 janvier 2020 afin de proposer l'acquisition, auprès du Grand Dax, d'une action d'une valeur nominale de 406 €.

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax faite auprès des six actionnaires actuels de la SPL Trans'Landes (la Région Nouvelle-Aquitaine : la commune de Biscarrosse : la commune de Ondres : la Communauté de Communes Cœur Haute Lande, la Communauté de Communes Côte Landes Nature et la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud) pour connaître leur position relative à cette cession et connaître leur volonté d'exercer ou non le droit de préemption dont elles bénéficient.

Considérant que, conformément aux dispositions des statuts de la Société Publique Locale Trans'Landes, et du pacte d'actionnaires, les six autres actionnaires précités doivent délibérer afin de renoncer à l'exercice de leur droit de préemption rendant donc possible la cession effective d'une action par le Grand Dax d'une valeur nominale de 406 €.

Considérant que le montant du capital social de la Société est de 1 015.000 €. Il est fractionné en 2 500 actions de 406 euros chacune, souscrites en numéraire et intégralement libérées. Après la cession de l'action du Grand Dax, un nouveau pacte d'actionnaires sera signé et précisera que ce capital sera réparti comme suit :

- Région Nouvelle Aquitaine : 1 251 actions,
- Communauté d'Agglomération du Grand Dax : 831 actions,
- Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud : 364 actions,
- Commune de Biscarrosse : 50 actions,
- Commune de Ondres : 1 action,
- Communauté de Communes Cœur Haute Lande : 1 action,
- Communauté de Communes Côte Landes Nature : 1 action.
- Commune de Morcenx La Nouvelle : 1 action

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Art.1 : D'APPROUVER les nouveaux statuts, joints en annexe, découlant de la modification du capital et de la création de l'assemblée spéciale.

Art.2 : D'APPROUVER la cession effective d'une action par le Grand Dax d'une valeur nominale de 406 € à la Commune de Morcenx La Nouvelle.

Art.2 : DE RENONCER à exercer le droit de préemption sur la cession d'une action de 406 € la Commune de Morcenx La Nouvelle au Capital de la SPL Trans'Landes.

Art. 3 : D'APPROUVER le projet de nouveau pacte d'actionnaires, dont le projet est joint à la présente délibération.

Art. 4 : D'AUTORISER le Président à signer tous documents afférents.

Monsieur le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération concernant la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le 10/03/2020

signer toutes les pièces

ID : 040-244000857-20200309-DEL2020CD100326-DE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Gérard NAPIAS

